



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE BUREAU

DU MARDI 26 JANVIER 2016

LOCAUX CMCAS MELUN

CR N° 87

PRESENTS : MM. CLEQUIN Jean-Pierre, MENARD Jacky, JONARD Alain, HAAS Daniel

ABSENT EXCUSE : M. ELLUL Simon.

Le calendrier a fait que cette réunion du Bureau du COSEG faisait suite à la rencontre avec Jean-Louis LEFRANCOIS (nouveau Président de la CMCAS) à qui nous avons présenté le COSEG et son fonctionnement.

Cette rencontre a été également l'occasion de connaître la subvention à laquelle pouvait prétendre le COSEG. La situation actuelle du financement de la CAS entrainera nécessairement une réduction du montant de la subvention qui s'élèvera à 24 000 € pour l'année 2016.

Ordre du jour :

- Approbation PV N°86.
- Point financier
- La vie des sections
- Retour des dossiers des sections
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 15h30.

1. APPROBATION PV N°86.

Aucune remarque n'étant faite sur le contenu du document, celui-ci est approuvé pour diffusion.

2. POINT FINANCIER

Le trésorier présente le tableau du bilan financier 2015 où malgré une subvention de 30 000 € de la part de la CMCAS, le bilan se termine sur un déficit de 2 041,99 € compensés sur les fonds propres du club pour équilibrer les comptes.

Les informations toutes récentes (du début d'après-midi) sur le montant de la subvention qui sera allouée pour 2016 au COSEG n'arrangera en rien la situation. Une révision des subventions versées usuellement aux sections est incontournable dès à présent. Le solde des fonds propres du club ne permettra pas d'assurer en 2016 un versement des subventions sur les bases habituelles de calcul. La révision devra tenir compte du paiement des charges des infrastructures sportives pour certaines sections que la CMCAS a transférées au COSEG fin 2014.

Une présentation sera faite lors de l'Assemblée Générale.

Au niveau des sections, pas de point particulier sur la fin de l'année excepté la fermeture annoncée de la section Danse Africaine pour laquelle le trésorier du COSEG est toujours en attente du retour d'un chèque non encaissé ou à défaut d'un engagement formel écrit par le Président et le trésorier de la section stipulant que ledit chèque ne sera pas encaissé.

3. LA VIE DES SECTIONS

- Danse Africaine.

La section n'ayant plus de professeur et n'arrivant pas à en trouver, les responsables de la section souhaite fermer l'activité.

Le Président du COSEG a communiqué aux intéressées les démarches à effectuer dans ce cas.

4. RETOUR DES DOSSIERS

Le Bureau remercie l'ensemble des Présidents des sections pour le retour de tous les dossiers.

Sur les 23 dossiers reçus, 6 sections ont fait part de quelques problèmes pour remplir le dossier mais elles ont contourné facilement ces soucis en joignant les éléments en PJ.

Une analyse rapide des dossiers montre qu'aucune section n'est dans une situation désespérée.

Compte tenu du coup de rabot appliqué par la CMCAS aux subventions qui seront versées en 2016 au COSEG, le Bureau regarde l'impact que cela aura et décide de commencer à voir quelles seraient les mesures qui pourraient être à mettre en place.

Premièrement, constat de la situation annoncée. Avec 24 000 € de subvention et d'après le prévisionnel qui serait de 31 995 € (subventions versées aux sections avec les règles part fixe/part variable + frais d'infrastructures) cela donnerait un déficit de 7 995 €. A noter que dans cette estimation, 2 sections (Badminton et Volley) ayant des soldes en banque suffisants et à leur demande, ne sont pas comptabilisées. Toujours est-il que le club n'a pas le montant nécessaire pour combler un déficit de 7 995 €. D'autre part, cette mesure serait pour 2016... quid pour la suite ?

Les frais des infrastructures à la charge du COSEG étant incompressibles à ce jour, le seul levier à la disposition du Bureau pour avoir une situation acceptable est la révision des règles d'attributions des subventions versées aux sections.

L'ensemble du Bureau convient qu'une révision des règles en profondeur sera à mener mais il faut dans un premier temps trouver des mesures à prendre pour répercuter cette baisse soudaine de subvention.

Une première suggestion serait de réduire toutes les subventions de 25% ce qui ramènerait le prévisionnel 2016 à 25 076,25 €. Avec la subvention de 24 000 €, le déficit serait alors pour le club de 1 076,25 €. De l'avis du trésorier, cela serait supportable. Ceci étant, le Bureau est bien conscient que les sections qui ont des professeurs ou des compétitions fédérales (les sections avec une part fixe de 1 000 €), sont des sections avec peu de marge libre. Pour elles, une telle baisse risque fort d'être délicate...

Une seconde suggestion serait d'appliquer la baisse de 25% uniquement sur la part variable et de maintenir les parts fixes à 1 000 ou 500 €. Cette solution demanderait au club de couvrir un déficit de 5 532,50 €. Bien que faisable sur le papier cette situation "déshabillerait" complètement le club.

D'autre part, à la vue des soldes en banque de certaines sections et des prévisionnels faits pour 2016, un effort pourrait plus facilement être consenti à l'instar des sections Volley et Badminton. Une troisième suggestion serait un panachage des 2 premières suggestions et une prise en compte de ce paramètre soit :

- Appliquer une baisse de 25% sur la part variable des sections ayant un fixe de 1 000 € (sections avec professeurs, compétitions fédérales, sports mécaniques)
- Appliquer la baisse de 25% sur la part fixe et la part variable pour les autres sections.
- Ne pas verser une subvention systématique aux sections qui pourraient le supporter (en leur laissant toutefois la possibilité de demander une subvention exceptionnelle si le besoin se présentait en cours de saison).

Cette dernière suggestion permettrait au club d'être face à un déficit de 2 376,25 €.

Cette situation bien que n'étant pas l'idéal espéré, est pour le Bureau la plus acceptable et est donc retenue mais ne pourra être reconduite indéfiniment !

Face à cette situation, la réflexion du Bureau se poursuit sur les actions qui seront à mener cette année.

- Rencontrer la CMCAS pour recadrer l'objet du club (nature des activités qui doivent être proposées, à qui, effectif mini/maxi, affiliation fédérale, part loisirs, part compétition, ...).
- Affiner ce qui serait subventionné et à quel taux.
- Revoir les dossiers de demande de subvention.

Pour avoir une mise en place la saison prochaine des décisions qui seraient retenues et compte tenu que pas mal de sections ont un calendrier calé sur la période 1^{er} août/31 juillet, ces actions devront être finalisées et validées par le Conseil d'Administration du COSEG avant fin juin.

5. QUESTIONS DIVERSES

Constat sur les retours des dossiers (partie activités sportives):

Certaines sections n'ont pas joint à leur dossier leur bilan d'activité sportive comme cela avait été demandé. Afin de pouvoir établir le Procès Verbal de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 10 février prochain, il faudra impérativement que ces bilans d'activités sportives soient remis lors de leur présentation à l'Assemblée Générale.

Préparation AG du 10 février 18h30 :

La demande auprès de la cantine est confirmée.

Fin de la séance à 17h30.

Assemblée Générale
le 10 février à 18h30
Salle de la cantine à Melun